

## **AVIS PUBLIC**

aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

# SECOND PROJET DE RÈGLEMENT P.2098-LAS-181 ET SECOND PROJET DE RESOLUTION PP-12

OBJET DES PROJETS ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 janvier 2016 sur le premier projet de règlement P.2098-LAS-181 et le premier projet de résolution PP-12, le conseil a adopté à sa séance du 1<sup>er</sup> février 2016 les seconds projets suivants :

### P.2098-LAS-181

Règlement amendant le règlement de zonage no 2098 de manière à exclure de la zone 108-22 la classe d'usage « communautaire institutionnel et administratif (p1) » et l'usage y étant spécifiquement autorisé « église et lieu de culte »

#### PP-12

PP-12
Résolution visant à autoriser l'usage « une église et un lieu de culte » de la classe d'usages « communautaire institutionnel et administratif (p1) » au 7801, rue Cordner pour les lots portant les désignations cadastrales 2 331 533, 2 331 534 et 3 032 293, et ce, malgré les articles 3.5, 4.4.1, 5.3.7, 5.5.7.3, 6.4.2.1, 6.4.3.2, 6.4.3.3 et 6.4.5 du règlement de zonage de l'arrondissement de LaSalle. Ce projet vise également à autoriser différents usages additionnels, dont un centre communautaire, une cafétéria, une buanderie ainsi que des normes particulières quant aux clôtures, à l'aménagement paysager et à l'aménagement d'aires de stationnement. stationnement.

Ces seconds projets contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement ou une résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Cette demande peut provenir des personnes intéressées de la zone concernée 108-22 et des zones contiguës 108-21, H09-11, H09-09, I12-18 et I12-16.

Une telle demande vise à ce que le règlement ou la résolution contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de la zone contigue d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

# CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 26 février 2016 à midi ;
- letre signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

#### PERSONNES INTÉRESSÉES 3.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

#### ABSENCE DE DEMANDES 4.

Toutes les dispositions des seconds projets qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement ou une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU

Les projets ainsi que les plans de zonage peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau. Le présent avis est également disponible sur le site Internet de la ville de Montréal dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca, en cliquant sur « Avis publics ».

# **PUBLIC NOTICE**

TO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN AN APPLICATION FOR THE APPROVAL BY REFERENDUM

# SECOND DRAFT BYLAW P.2098-LAS-181 AND SECOND DRAFT RESOLUTION PP-12

PURPOSE OF REFERENDUM OF THE DRAFTS AND APPROVAL

Following the public consultation meeting held on January 26, 2016 on the first draft bylaw number P.2098-LAS-181 and the draft resolution PP-12, the Council has adopted at its meeting of February 1st, 2016 the following second drafts:

### P.2098-LAS-181

Bylaw amending Zoning Bylaw 2098 so as to exclude from the Zone 108-22 of use "Community institutional and administrative (p1)" and the specific use "church and place frageties". and place of worship

### PP-12

Resolution authorizing the use of "church and place of worship" in the class uses "Community institutional and administrative (p1)" at 7801, rue Cordner on cadastral lots 2 331 533, 2 331 534 and 3 032 293, despite sections 3.5, 4.4.1, 5.3.7, 5.5.7.3, 6.4.2.1, 6.4.3.2, 6.4.3.3 and 6.4.5 of zoning bylaw of the borough of LaSalle. It also aims to allow various additional uses, including a community center, cafeteria, laundry and specific standards for fences; landscaping and layout of parking areas. of parking areas.

These second drafts contain provisions that could be the object of an application by interested persons in the zone concerned and contiguous zones such that a bylaw or a resolution that contains them be submitted for their approval in conformity with The Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

An application may originate from concerned Zone 108-22 and from contiguous Zones 108-21, H09-11, H09-09, 112-18 and 112-16.

Such an application intends that the bylaw or the resolution containing this provision be submitted for the approval of those persons qualified to vote in the zone to which it applies and the contiguous zone from which a valid application is submitted, with regard to the provision.

# CONDITIONS FOR A VALID APPLICATION

To be valid, an application must:

- indicate the provision being addressed, and the zone from which it is submitted and should the case arise indicate the zone from which the application
- be received at the office of the Secrétaire d'arrondissement no later than February 26, 2016 at noon;
- be signed by at least 12 interested persons from the zone from which the application is submitted, or at least the majority of them if the number of interested persons in the zone does not exceed 21

# INTERESTED PERSONS

Information required to determine who are the interest persons having the right to sign an application and the manner in which a legal person may exercise the right to sign an application may be obtained at the office of the Secrétaire d'arrondissement, 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours. ABSENCE OF APPLICATIONS

All provisions of the second draft that are not subject to any valid application can be included in the bylaw or the resolution th at will not require approval by eligible voters.

DESCRIPTION OF THE ZONES AND CONSULTATION OF THE DRAFT

The drafts and zoning plans can be viewed at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours. The present notice is also available on the website of the Borough whose address is: ville.montreal.qc.ca, by clicking on "Public Notices".

